

Le nombre de personnes consultant pour des troubles psychiques qu'elles rapportent à leur travail est croissant. Il peut s'agir de maladies psychiatriques préexistantes déstabilisées ou aggravées par les conditions de travail. D'autres sont liées à des situations de travail illégales (discriminations sexuelle, raciale ou syndicale, harcèlements moral ou sexuel) ou d'état de stress post-traumatique relevant de l'accident du travail. Certains cas ne relèvent d'aucune des catégories précédentes, et pourraient être en rapport avec des conditions habituelles de travail qui seraient potentiellement pathogènes. Ces malades rapportent alors un vécu professionnel douloureux. Ce sont des éléments subjectifs, mais la problématique médicale n'est ni celle de l'enquêteur, ni celle du juge. La sémiologie médicale n'apporte aucun secours pour proposer le diagnostic et des hypothèses étiologiques. Pourtant, ils sont nécessaires à la prise en charge thérapeutique.

Les différentes approches cliniques en santé mentale au travail (le stress au travail, la souffrance au travail, le harcèlement au travail et le *burnout* professionnel) ont des apports et/ou des limites. Il est possible aussi de penser que l'analyse chronologique des situations, de leur vécu, de leur déroulement et de leur évolution puisse fournir des arguments en faveur de l'origine professionnelle. C'est parfois la demande de reconnaissance ou de réparation qui motive ces consultations. L'absence de critères constitue un obstacle majeur à ce que le médecin puisse conseiller une démarche pour l'imputabilité de l'origine professionnelle, vouée à l'échec le plus souvent, avec un risque d'initier un processus de victimisation. Ces mêmes raisons le confrontent parfois aux difficultés ou pièges dans la rédaction des certificats médicaux.

Quelles sont les voies, les modalités ou les chances d'aboutir à cette reconnaissance ?

Accès

Unité de Formation et de Recherche Santé, Médecine et Biologie Humaine Léonard de Vinci

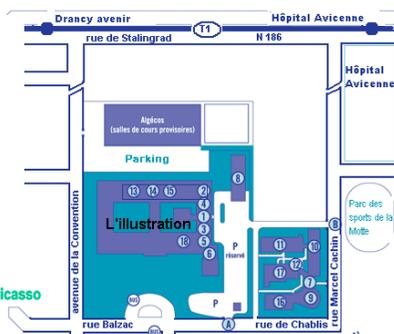
Amphithéâtre Gutenberg

74, rue Marcel Cachin - 93000 BOBIGNY

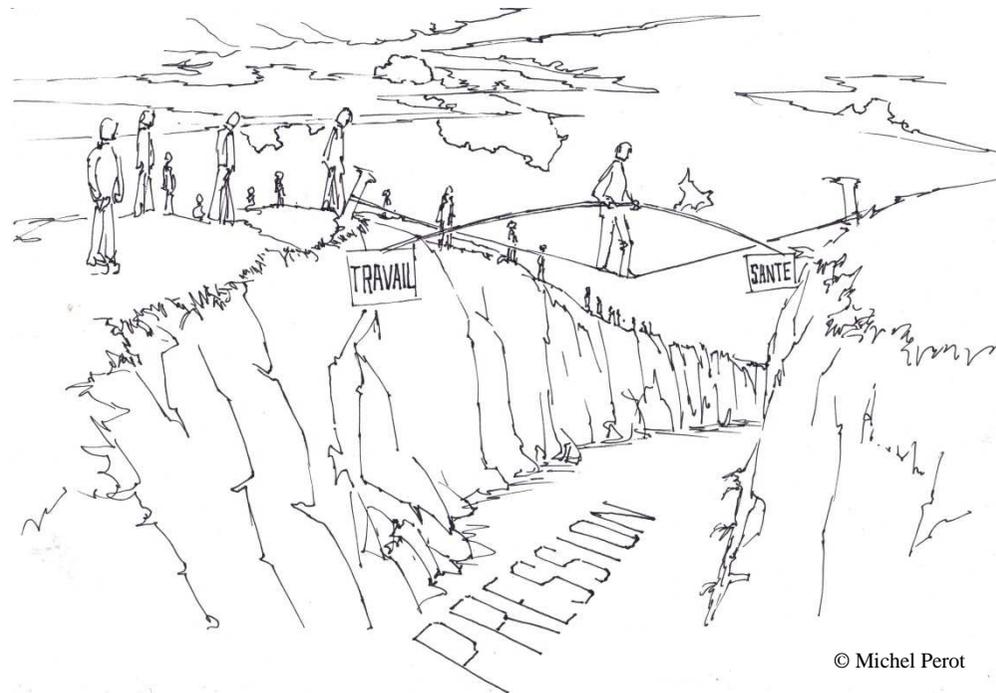
 7 La Courneuve - 8 mai 1945

 5 Bobigny - Pablo Picasso

Correspondance tramway ligne 1, arrêt : Hôpital Avicenne ou Drancy Avenir



13^{ème} journée de pathologies professionnelles de la Seine-Saint-Denis Affections psychiques professionnelles



Renseignements & inscriptions

Unité de Pathologies Professionnelles et Environnementales
Hôpital Avicenne - 125 rue de Stalingrad 93009 Bobigny cedex

☎ 01 48 95 51 36

☎ 01 48 95 50 37

✉ uppe.avicenne@avc.aphp.fr

Code stage : 101134542

Jeudi 27 novembre 2014
à l'UFR Santé, Médecine et Biologie Humaine de Bobigny
Amphithéâtre Gutenberg (600)

Affections psychiques professionnelles

Jeudi 27 novembre 2014

- 08h30** ➤ Accueil des participants
- 09h00** ➤ Allocutions d'accueil
Pr Jean-Luc Dumas, *Directeur de l'UFR santé, médecine et biologie humaine, université Paris 13 - Frédéric Espenel*, *Directeur de l'hôpital Avicenne, adjoint à la directrice des hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis, assistance publique - hôpitaux de Paris - Nicolas Le Bellec*, *Directeur général de la caisse primaire d'assurance maladie de la Seine-Saint-Denis*
- 09h30** ➤ Pathologies émergentes ou immergées
Pr François Guillon, *Unité de pathologies professionnelles et environnementales, hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis*
- 10h00** ➤ Les approches cliniques en santé mentale au travail peuvent elles nous aider à établir un diagnostic d'épisode dépressif majeur lié au travail ?
Dr Géraldine Ducoutumany, *Service de psychiatrie, hôpitaux universitaires Paris-Ouest*
- 10h30** ➤ Pause-café
- 11h00** ➤ Les indicateurs des risques psychosociaux
Marilyne Becque, *Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques*
- 11h30** ➤ L'analyse chronologique médico-professionnelle
Dr Marc Delahousse, *Unité de pathologies professionnelles et environnementales, hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis*
- 12h15** ➤ Discussion
- 12h30** ➤ Déjeuner libre
- 14h00** ➤ Modalités et critères de l'évaluation du lien de causalité entre affection psychique et conditions de travail
Docteur Laurence BENICHO, *Direction des risques professionnels, caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés*
- 14h30** ➤ Rédaction du certificat médical : ce que l'on peut ou ne pas faire
Dr Edgar Fellous, *Président du conseil départemental de l'ordre des médecins de la Seine-Saint-Denis*
- 15h00** ➤ Le recours en justice (prud'hommes et/ou pénal)
- 15h30** ➤ Quelle stratégie d'action pour le médecin du travail ?
Fabienne Jaworski, *Médecin du travail chez Thales et praticien attaché à l'unité de pathologie professionnelle de l'hôpital Raymond Poincaré à Garches*
- 16h00** ➤ Peut-on faire le diagnostic d'un épisode dépressif majeur lié au travail ?
Aïcha El Khatib & Pr François Guillon *Unité de pathologies professionnelles et environnementales, hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis*
- 16h30** ➤ Discussion
- 17h00** ➤ Fin